



Scot de l'aire
métropolitaine
Bordelaise

**Compte-Rendu des « Rencontres du Sysdau » du Mardi 17 Mars 2009
Première Soirée de Concertation
Présentation des éléments de diagnostic du Scot de l'aire métropolitaine
bordelaise**

La soirée de concertation publique s'est déroulée le mardi 17 mars 2009 à la Maison de l'Architecture de Bordeaux, au « 308 », sous la présidence de M. Lamaison.

La présentation a été organisée en cinq grands thèmes, animés par les présidents des ateliers thématiques, respectivement :

- démographie, habitat et modes de vie, M. Labardin
- développement économique, activités et commerce, M. Lamaison
- mobilité et organisation des déplacements, M. Baudry
- espaces naturels et agricoles, M. Ducout
- armature territoriale, identités géographiques et formes urbaines, M. Duchène.

1. Présentation des éléments de diagnostic

1.1. Présentation du thème « démographie, habitat et modes de vie » par M. Labardin, Membre du Bureau du Sysdau et Maire de Gradignan

M. Labardin expose en premier lieu l'enjeu démographique de l'aire métropolitaine bordelaise, relatif à la croissance soutenue depuis 1999 (+ 56 000 habitants entre 1999 et 2006).

Cette croissance s'exprime également hors des limites du territoire du Scot.

À l'appui de la dynamique démographique observée sur la période 1999-2006, un scénario de développement est considéré comme probable : à l'horizon 2030, une augmentation de 180 000 habitants serait estimée, le territoire du SCOT dépassant ainsi le million d'habitants (1 046 000).

En second lieu, M. Labardin met en lumière l'influence de certaines évolutions sociétales constatées tels que le desserrement des ménages ou encore le vieillissement de la population.

Ces enjeux démographiques ont naturellement un impact sur l'estimation des besoins en logement de l'aire métropolitaine bordelaise.

Sur la période 2010-2030, le besoin en logements serait estimé à 120 000/140 000 logements pour le territoire du SCOT.

Le décalage entre l'offre et la demande sur le marché du logement induit certaines problématiques telles que l'insuffisance quantitative de logements locatifs conventionnés ou la contrainte des parcours résidentiels due à la spécialisation de l'offre en logements selon les territoires.

Les enjeux qui émergent sont les suivants :

- Quelle stratégie d'accueil pour la CUB et le Sysdau hors CUB ?
- Quelles relations avec les dynamiques hors Sysdau ?
- Comment prendre en compte les capacités d'accueil du territoire, l'évolution des modes de vie, le vieillissement de la population, la mobilisation de l'outil foncier ou encore les problèmes de solvabilité des ménages ?

1.2. Présentation du thème « Développement économique, activités et commerce » par M. Lamaison, Président du Sysdau et Maire de Saint-Médard-en-Jalles

Ce thème a été organisé en deux parties : l'économie présentielle et l'économie productive.

En matière d'économie présentielle, M. Lamaison précise tout d'abord quelques chiffres généraux.

L'économie résidentielle représente ainsi 150 000 emplois sur l'aire métropolitaine bordelaise, soit 41% de la totalité des emplois.

Plusieurs cartes sont détaillées, relatives aux pôles commerciaux en 2008, aux projets commerciaux envisagés ainsi qu'aux évolutions du nombre de commerces sur le territoire du Scot.

Les enjeux relatifs à l'économie présentielle sont les suivants :

- Faut-il développer une offre commerciale ? Où ? Equilibre CUB/hors CUB au prorata de la population ?
- Comment prendre en compte les nouveaux critères de la LME sur l'aire du Sysdau ?
- Comment valoriser le potentiel touristique, composante clé de l'économie présentielle ?

En matière d'économie productive, M. Lamaison rappelle les éléments fondant la compétitivité de l'agglomération :

- les grands sites d'intensité économique ;
- les pôles de compétitivité ;
- les autres filières technologiques en émergence ;
- la filière agro-viticole.

Une des clés essentielles consiste en l'amélioration de l'offre foncière à vocation économique, s'exprimant via :

- des projets structurants pour l'aire métropolitaine ;
- une relation entre les sites économiques et les lieux de vie ;

M. Lamaison évoque les enjeux inhérents à l'économie productive :

- Comment pérenniser le développement économique des filières dominantes ?
- Comment favoriser l'émergence d'autres filières technologiques ?
- Comment améliorer les synergies entre recherche et développement ?
- Comment garantir une meilleure mise en réseau des sites économiques et des lieux de vie au regard de la mobilité croissante des hommes et des entreprises ?
- Comment organiser la filière logistique pour optimiser son développement ?

1.3. Présentation du thème « Mobilité et organisation des déplacements » par M. Baudry, Membre du Bureau du Sysdau et Maire-adjoint de Mérignac

Il convient de distinguer deux parties liées au thème « mobilité » :

- l'aire métropolitaine au centre des réseaux ;
- des fonctions métropolitaines inégalement accessibles depuis les territoires.

Eu égard à la position centrale de l'aire métropolitaine, M. Baudry expose les travaux d'amélioration en cours afin de favoriser l'accessibilité externe, tant sur le plan ferroviaire que sur le plan routier.

M. Baudry détaille ensuite la carte relative à l'organisation du trafic de transit au droit de l'agglomération bordelaise.

Les enjeux fondamentaux qui en ressortent sont exprimés de la manière suivante :

- Comment prendre en compte l'effet potentiel LGV dans la stratégie de développement de l'agglomération ?
- Comment retrouver une qualité de service de la rocade pour l'ensemble des déplacements quotidiens ?

En ce qui concerne l'inégalité d'accessibilité aux fonctions métropolitaines, M. Baudry présente trois cartes problématisées, illustrant ainsi la saturation et la convergence des voies vers le cœur d'agglomération, la difficulté d'accès aux grands pôles d'emploi par les transports en commun et la structuration actuelle du réseau de transports en commun.

Les enjeux émergeant de cette partie sont :

- Comment constituer un réseau métropolitain de transports collectifs intégrant tous les modes ?
- Comment poursuivre le maillage du réseau de Transports en Commun sur Sites Propres ?
- Quels sont les axes d'amélioration du maillage de cheminements doux à l'échelle métropolitaine ?
- Comment préciser la fonction des voies primaires en cohérence avec leur environnement urbain ?

1.4. Présentation du thème « Espaces naturels et agricoles » par M. Ducout, Vice-Président du Sysdau et Maire de Cestas

M. Ducout rappelle les dispositions retenues dans le Schéma Directeur de 2001, concernant spécifiquement la sanctuarisation des espaces viticoles d'excellence ainsi qu'un principe fort de charpente paysagère.

M. Ducout précise les éléments indispensables à prendre en compte dans le SCOT :

- l'eau, une ressource à préserver ; problématiques relatives au surprélèvement en eau potable et au risque inondation ;
- le rôle clé des zones humides ;
- la forêt : une ressource économique dominante et un rôle environnemental et social ;
- la viticulture et les autres occupations agricoles ;
- la biodiversité : des corridors écologiques à préciser en cohérence avec la charpente paysagère.

L'enjeu majeur de précision de la charpente des espaces naturels et agricoles doit se baser sur :

- les vallées ;
- les fils d'eau ;
- les couloirs de l'eau ;
- les mailles Entre-Deux-Mers ;
- les champs urbains ;
- le massif forestier ;
- les couloirs de la forêt ;
- les espaces naturels urbains.

1.5. Présentation du thème « Armature territoriale, identités géographiques et formes urbaines » par M. Duchène, Membre du Bureau du Sysdau et Maire-adjoint de Bordeaux)

M. Duchène rappelle les cinq grands paysages marquant le territoire de la métropole bordelaise, à savoir :

- les paysages de l'Entre-Deux-Mers ;
- les paysages de la Vallée de la Garonne ;
- les paysages des forêts des Landes et Graves ;
- les paysages de la confluence et de l'Estuaire ;
- les paysages de la vallée de la Dordogne.

Cette mosaïque de territoires et de paysages marquent des modes de vie et des identités très spécifiques.

Plusieurs éléments de principe sont mis en exergue :

- une production urbaine à diversifier et à connecter aux centres urbains ;
- la consommation d'espace et la nécessité de créer des limites à l'urbanisation ;

- un centre d'agglomération reconquis mais un manque de diffusion des services métropolitains à l'extérieur de la rocade.

L'enjeu essentiel ressortant des éléments de constat peut s'entendre de la manière suivante : Comment construire une aire métropolitaine plus économe en ressources, en énergies et en investissements ?

2. Interventions de la salle et réponses apportées par les présidents d'ateliers thématiques

2.1. Interventions de la salle

Intervention de M. Marie-Anne (Fédération des Quartiers de Pessac)

Pour M. Marie-Anne, il importe de conserver un meilleur environnement pour les entrées de ville et de bourg, priorité devant être intégrée comme orientation dans le Scot.

Intervention de M. Dozol (Union Vivre en Entre-Deux-Mers)

En matière de transports collectifs, M. Dozol constate à regret que de nombreux cars sont vides, souffrant d'un prix trop élevé et d'une insuffisance de cadencement dans le secteur Entre-Deux-Mers.

Intervention de M. Georges (adjoint à la municipalité de Carignan-de-Bordeaux)

Ayant participé à l'élaboration des hypothèses de développement du Pays Coeur Entre-Deux-Mers, M. Georges précise qu'au cours de ce travail, les problèmes quotidiens de transhumance entre les secteurs de l'Entre-Deux-Mers et de la CUB avaient été soulignés.

S'agissant de l'ancienne ligne ferrée Bordeaux-Latresne, le principe de réservation de l'assiette (Bordeaux-Latresne) de l'ancienne voie ferrée (appartenant à RFF) avait été soulevé afin d'assurer une continuité avec la piste Lapébie qui part de Latresne. Les communes et institutions concernées ont été saisies sur le principe de rachat de cette assiette, afin de préserver une emprise pour un éventuel développement de TCSP.

M. Georges souhaiterait savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Intervention de Mme Prost

Mme Prost estime que la présentation ne fait pas assez ressortir les éléments relatifs à la biodiversité.

De plus, Mme Prost, convaincue par la stratégie préconisée en matière paysagère par le Schéma Directeur de 2001, aurait souhaité disposer de quelques éléments de constats observés sur ce sujet.

Intervention de M. Lalanne (adjoint à la municipalité de Macau)

M. Lalanne pose la question suivante : comment avoir une vision plus claire de l'urbanisation au regard des zones humides et des zones inondables sur des communes soumises au risque inondation ?

M. Lalanne émet une remarque sur la question des zones industrielles et d'activité, pour lesquelles les précédents schémas directeurs ont recherché une forme de cohérence par secteur.

Or, M. Lalanne estime qu'au regard des projets sur certaines zones (exemple de Mérignac) exposées à la congestion des déplacements, la densification n'est peut-être pas la solution adéquate car cette logique viendrait accroître le trafic sur des zones déjà pénalisées.

Intervention de M. Gapenne, Président de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux

M. Gapenne évoque la question de la prise en compte de l'activité viticole dans le futur Scot.

À ce titre, M. Gapenne met en lumière le fait que la profession viticole souhaiterait reproduire le système de protection viticole mis en place par le Schéma Directeur de 2001.

Des inquiétudes émanant du monde viticole sont constatées aujourd'hui, concernant l'impact potentiel du futur Scot sur la viticulture et sur les méthodes de protection utilisées.

M. Gapenne demande en ce sens que la profession viticole soit associée à l'élaboration des méthodes de ce système de protection.

M. Gapenne tient à souligner que la viticulture constitue, outre son impact sur la qualité des paysages, une des rares activités non délocalisables du territoire du Scot.

Intervention de M. Mau (Vice-Président du Sysdau, Maire du Pian-Médoc)

M. Mau estime que certains points de débats restent à dénouer, malgré le consensus observé sur la présentation.

M. Mau considère qu'il est difficile, dans le contexte actuel, de ne pas parler de la « métropole de demain ».

M. Mau tient à préciser deux points sur lesquels le secteur Médoc sera vigilant :

- préserver et respecter les identités territoriales : l'attractivité retrouvée de la ville-centre ne doit pas se faire au détriment des territoires périphériques ;
- si cette métropole doit voir le jour, il conviendra d'une part de veiller aux aspects sociaux, et d'autre part, d'éviter les inégalités en matière de vitesse de développement.

Au sein de cette métropole, il faudra absolument garantir l'égalité d'accessibilité de chaque citoyen aux transports en commun, si l'on souhaite réduire l'utilisation de la voiture.

M. Mau reconnaît l'importance du consensus autour de l'étalement urbain, et souhaite que des dispositions fortes soient prises afin que celui-ci ne se réalise pas à l'extérieur du territoire du SCOT.

2.2. Réponses des présidents d'ateliers thématiques

Réponses de M. Lamaison (Président du Sysdau)

En matière de viticulture, la volonté du Sysdau est bien de poursuivre la démarche de protection qui prévaut dans le Schéma Directeur actuellement en vigueur.

En matière de transport, M. Lamaison comprend les questionnements et les demandes d'extension du réseau tramway le plus loin possible sur le secteur Entre-Deux-Mers par exemple, mais la réalité de financement de tels projets ne permet peut-être pas d'accéder à de telles requêtes.

Cependant, M. Lamaison tient à noter les améliorations émanant d'un meilleur cadencement des TER, qui semble donner satisfaction.

Réponses de M. Ducout (Vice-Président du Sysdau)

M. Ducout souhaite préciser que si la loi autorise les Scot à un niveau supérieur de prescription, il n'est pas souhaitable de tendre vers un caractère coercitif.

En matière de paysages et d'affichage, le Sysdau doit pouvoir apporter un appui vis-à-vis des arrêtés interdisant les panneaux d'affichage (4 par 3), qui sur certaines communes peuvent apparaître tels des éléments de déséquilibre paysager. Cet élément est à regarder, sur le territoire du SCOT, à un niveau global.

Sur les questions de transports en commun des secteurs hors CUB, M. Ducout estime que le travail relatif au cadencement des TER a bien avancé.

M. Ducout rappelle que le Conseil Régional travaille actuellement sur les aménagements potentiels des gares en pôles multimodaux.

M. Ducout favorise également le développement du co-voiturage.

En ce qui concerne la biodiversité, M. Ducout souligne le fait qu'elle constitue un élément important du Grenelle de l'Environnement, et sera étudiée dans la prochaine phase du Scot.

Le travail actuellement en cours sur le Référentiel Inondation de Gironde (RIG) pourra permettre d'avoir une vision générale de la problématique du risque inondation, mais également de façon plus spécifique commune par commune.

Ceci offrira la possibilité de tenir compte de la nécessité d'avoir des espaces de respiration sur certaines communes, et sur d'autres, une protection plus importante de certains quartiers soumis à ce risque.

Intervention de M. Labardin

En matière d'intégration paysagère, M. Labardin estime qu'une prise de conscience générale est observée sur la nécessité de préserver et de valoriser les paysages.

M. Labardin cite, à ce titre, une étude menée par le CAUE, visant à inscrire la trame paysagère et environnementale comme fondement du socle de territoire.

Il est nécessaire, à cet égard, de reconquérir les espaces naturels, constituant une diversité et une richesse considérables. Le paysage ne saurait être considéré aujourd'hui comme une richesse résiduelle.

Cette reconquête de ces espaces place la question du foncier au cœur du sujet.

Il convient aujourd'hui de concevoir une évolution de la densité/intensité qui soit concomitante à la valorisation des espaces naturels et à l'intégration paysagère.

Les entrées de ville et de bourg représentent des points importants sur lesquels appuyer les réflexions.

Intervention de Mme Recalde, Directrice du Sysdau

Mme Recalde rappelle que le Scot de Bordeaux a été retenu, au niveau national, comme « Scot Grenelle », et souligne l'importance de ce projet de loi sur les nouveaux éléments à prendre en compte dans le projet de Scot.